



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## moyens financiers

Question écrite n° 100770

### Texte de la question

Mme Sandrine Doucet interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé de l'industrie, sur le paiement de visites au sein d'entreprises. Un lycée professionnel de sa circonscription s'est vu proposer un devis de plus de 300 euros afin de visiter l'entreprise PSA de Poissy. La vingtaine d'élèves en carrosserie était particulièrement intéressée de pouvoir découvrir un site industriel français comme PSA. La défense de notre industrie passe aussi par la pédagogie et la découverte pour les plus jeunes des métiers proposés au sein du tissu industriel français. La députée est d'autant plus interpellée par le caractère payant de cette visite que l'entreprise PSA est détenue à 13,68 % par l'État français, qui a une responsabilité en termes de réussite éducative pour tous les élèves. Elle lui demande sa position concernant les visites payantes au sein d'entreprises détenues en partie par l'État.

### Texte de la réponse

PSA est attentif à développer ses relations avec le monde de l'éducation, afin de favoriser l'insertion des jeunes dans des cursus de formation leur permettant d'acquérir des compétences pour les métiers de l'industrie, du commerce et de l'après-vente automobile. A titre d'exemple, un dispositif d'adaptation à l'emploi associe le Groupe PSA avec des lycées technologiques et professionnels dans toute la France, dont, en Gironde, le lycée Alphonse Beau de Rochas à Bordeaux. Le principe est d'assurer à des élèves, dans le cursus d'un bac professionnel, d'un BTS ou d'une licence professionnelle, une formation supplémentaire consistant en des périodes de formation professionnelle en entreprises dans les réseaux des marques (8 semaines par an), et en un enseignement complémentaire sur les technologies et les nouveaux modèles, délivré dans le lycée ; une labellisation de première expérience professionnelle est alors délivrée après obtention du diplôme. Une intégration dans les réseaux Peugeot, Citroën et DS est possible et la poursuite d'une formation d'un niveau supérieur est envisageable. De même, des challenges pédagogiques sont organisés en relation avec la plateforme pour l'automobile (PFA), filière automobile et mobilités. Ainsi le challenge pédagogique « Course En Cours », créé en 2006, dont le ministère de l'éducation nationale et la PFA sont partenaires, permet à des équipes de 4 à 6 collégiens ou lycéens de monter leur propre écurie de course et de réaliser une mini voiture électrique en utilisant les mêmes outils que les constructeurs. Les participants font ensuite courir leur mini voiture de course lors d'épreuves régionales puis nationales, à l'occasion desquelles le lycée du Pré de Cordy, à Bordeaux, se distingue régulièrement. En étant partenaire de « Course En Cours », l'Etat encourage les vocations pour les filières scientifiques et techniques d'excellence à travers un projet innovant. Sur le sujet des visites scolaires, le Groupe PSA a informé le ministère de l'économie et des finances que PSA a pris la décision d'externaliser les visites de ses différents sites et que dans ce cadre, le prestataire facture les visites au public. Suite à la question du parlementaire, le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie, du numérique et de l'innovation, a demandé à l'entreprise d'examiner la possibilité de mettre en place une tarification différenciée pour certains publics, notamment les visites scolaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sandrine Doucet](#)

**Circonscription :** Gironde (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100770

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Industrie, numérique et innovation

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2017

**Question publiée au JO le :** [22 novembre 2016](#), page 9547

**Réponse publiée au JO le :** [21 mars 2017](#), page 2365